

	<b>CAP Création Reprise</b>	<b>Initiative Touraine</b>	<b>OCMACS* Pays du Chinonais</b>	<b>ADIE</b>	<b>ITC</b>
<b>PUBLIC</b>	Créateurs et Repreneurs inscrits au RM ou RCS détention au minimum d'un CAP dans la profession exercée et/ou 3 ans d'expérience s dans le domaine	Créateurs Repreneurs Entrepreneurs dans le cadre de leur primo-développement. (moins de 5 ans)	Créateurs Repreneurs Entreprise en phase de modernisation ou de développement	Créateur ou entreprises de moins d'un an n'ayant pas accès au financement bancaire (demandeur d'emploi, allocataire du R.M.I, ou en situation précaire)	Créateurs Repreneurs Entrepreneurs dans le cadre de leur primo-développement. (moins de 5 ans)
<b>SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>	<p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'alimentaire,</li> <li>• de la restauration (hors restauration rapide),</li> <li>• du bâtiment relevant de l'écoconstruction ou de l'énergie renouvelable ou de la maîtrise de l'énergie pour les artisans engagés dans une démarche de formation FEEBAT et/ou une démarche qualité (QUALIT'ENR, QUALIBAT, GEOQUAL, RGE...)</li> <li>• de la production</li> <li>• des commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité</li> <li>• de l'artisanat de proximité (hors ambulance et taxi) dès lors qu'il s'agit de la dernière activité dans le secteur concerné sur une commune de moins de 2000 hab. et une zone de chalandise de moins de 5000 hab.</li> <li>• des commerces alimentaires de proximité adhérents ou dans une démarche d'adhésion à la signature « C du Centre »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En zone rurale: artisanat et petite industrie, commerce de première nécessité</li> <li>■ Tours et 1<sup>ère</sup> couronne: production et services aux entreprises ; prise en compte de la carence de l'offre de services</li> </ul>	<p><b>Artisanat et Commerce dans le périmètre du Pays du Chinonais**</b></p> <p>Activités non éligibles : commerces de luxe (fourreurs, parfumeurs), Prof. libérales, hôtels, entreprises immatriculées uniquement à la chambre d'agriculture, anti-quaires, brocanteurs, activités liées au tourisme...</p>	Tous secteurs d'activités	Toutes activités artisanales et commerciales sur le chinonais
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	<p>Intervention égale au maximum à 40% des investissements éligibles.</p> <p>L'aide accordée ne peut être inférieure à 5 000 € ni supérieure à 40 000 €</p> <p>Aide de 10000€ sous forme de subvention et le solde sous forme d'avance remboursable</p> <p>Taux : 0%</p> <p>Durée : 5 ans</p> <p>Différé : 2 ans</p>	<p>Avance remboursable</p> <p>Entre 3 000 € et 15 000€</p> <p>Taux : 0 %</p> <p>Durée : 4 ans</p> <p>Différé : 6 mois</p>	<p>Subvention de 30 % ou 40% du montant HT des investissements éligibles, compris entre 10 000 € et 50 000€</p> <p>Montant de la subvention entre 3 000€ et 15 000€.</p> <p>L'OCMACS intervient actuellement sur le Pays du Chinonais**.</p>	<p>Jusqu'à 10 000 €, comprenant un micro crédit, du financement complémentaire et éventuellement un prêt de matériel</p> <p>Taux variable en fonction des taux des prêts bancaires</p> <p>Durée 2 ans maximum avec remboursement mensuel</p> <p>Différé aucun</p>	<p>Prêt d'honneur sans intérêt, sans garantie et sans apport personnel minimum imposé, complémentaire à un concours bancaire</p> <p>Entre 2 300€ et 15 000€, remboursé sur une durée de 3 à 5 ans</p> <p>Différé de 6 mois</p>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corporels : aménagements liés à l'outil de production, matériels et outillages</li> <li>- Incorporels : rachat de parts sociales ou actions, frais de R&amp;D, brevets</li> <li>- À réaliser dans les 18 mois</li> </ul>	Tous y compris le fonds de roulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement immobilier (dont accessibilité PMR)</li> <li>• La rénovation ou extension de la devanture</li> <li>• Le matériel apportant une réelle plus-value</li> <li>• Véhicules de tournées (achat, équipement et mise aux normes)</li> </ul>		Tous, y compris le besoin en fonds de roulement
<b>CONDITIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide de la région Centre</li> <li>- Obligation d'un concours bancaire équivalent au minimum à 20% du plan de financement</li> <li>- Apport personnel au minimum de 5 000 €</li> </ul> <p><b>Dossier à monter et à déposer dans les 6 premiers mois suivant le début d'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Obtention d'un financement bancaire</li> <li>■ Avoir un parrain (chef d'entreprise depuis au moins 5 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Être inscrit au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des sociétés</li> <li>■ Réaliser un chiffre d'affaires annuel HT inférieur à 1000 000 €</li> </ul>	Pas de cumul avec un prêt bancaire	Complément d'un financement bancaire.
<b>CONTACTS</b>	<p>Montage du dossier par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p> <p>Service Création Développement</p> <p>02 47 25 24 50</p>	<p>Initiative Touraine</p> <p>36 /42 route de Saint Avertin</p> <p>37200 Tours</p> <p>02 47 25 24 50</p> <p>pfl13701@magic.fr</p> <p>http://idil.site.voila.fr</p>	<p>Montage du dossier par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire:</p> <p>Bureau de l'Artisanat de Chinon</p> <p>02 47 93 18 01</p>	<p>ADIE</p> <p>8 bis rue des Granges</p> <p>37550 ST AVERTIN</p> <p>09 69 32 81 10</p> <p>www.adie.org</p>	<p>Bureau de l'Artisanat Chinon</p> <p>02 47 93 18 01</p>

\* Opération Collective de Modernisation dans l'Artisanat le Commerce et les Services

\*\* CC : Pays de Bourgueil, Chinon Vienne et Loire, Pays d'Azay le Rideau, Bouchardais Sainte Maure, et Pays de Richelieu.

**N'hésitez pas à contacter les conseillers**

Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire



# LES AIDES À LA CRÉATION

	<b>DIACRE</b>	<b>Touraine Nord Ouest Création Développement</b>	<b>Renaudais Création Développement</b>	<b>Apeva</b>	<b>Bléré Val de Cher Développement</b>
<b>PUBLIC</b>	Création, reprise, modernisation ou développement + Démarche environnementale	Création, reprise, modernisation ou développement + Démarche environnementale	Création, reprise, modernisation ou développement + Démarche environnementale	Création, reprise, modernisation ou développement + Démarche environnementale	Création, reprise, modernisation ou développement + Démarche environnementale
<b>SECTEUR GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine</b> Antogny-le-Tillac, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Ports-sur-Vienne, Pouzay, Pussigny, Saint-Epain, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Sainte-Maure-de-Touraine, Villeperdue	<b>C.C. Touraine Nord Ouest :</b> Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Château-La-Vallière, Cinq-Mars-La-Pile, Cléré-les-Pins, Couesmes, Courcelles-de-Touraine, Hommes, Langeais, Les-Essards, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Mazières-de-Touraine, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Michel-Sur-Loire, Saint-Patrice, Savigné-sur-Lathan, Souvigné, Villiers-au-Bouin	<b>CC du Castelrenaudais</b> Autrèche, Auzouer en Touraine, Le Boulay, Château Renault, Crotelles, Dames Marie les Bois, La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville sur Brenne, Nouzilly, St Laurent en Gatines, St Nicolas des Motets, Saunay, Villedomer	<b>CC du Val d'Amboise</b> Amboise, Cangey, Chargé, Limeray, Lussault sur Loire, Montreuil en Touraine, MosnesNazelles-Négron, Neuillé le lierre, Noizay, Pocé sur Cisse, Saint Ouen les Vignes, Saint Règle, Souvigny de Touraine,	<b>CC Bléré Val de Cher Athée / Cher,</b> Bléré, Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray-de-Touraine, Courçay, Dierre, Epeigné les bois, Francueil, La Croix en Touraine, Luzillé, Saint Martin le Beau, Sublaines
<b>ACTIVITÉS</b>	Artisans, commerçants CA < 800 000€	Artisans, commerçants CA < 800 000€	Artisans, commerçants CA < 800 000€	Artisans, commerçants CA < 800 000€	Artisans, commerçants et PS CA < 800 000€
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	Subvention de 20% des investissements HT 25% dans certains cas 5k€ < Investissements éligibles > 30k€ Comprise entre 1000 et 7500 €	Subventions de 30% des investissements HT 4K€ < Investissements éligibles > 10K€ Comprise entre 1200 € et 3000 €	Subventions de 30% des investissements HT 4K€ < Investissements éligibles > 10K€ Comprise entre 1200 et 3000 €	Subvention de 20% des investissements HT 25% dans certains cas 4k€ < Investissements éligibles > 30k€	Subvention de 20% des investissements HT * + Boni 10% dans certains cas 4k€ < Investissements éligibles > 10k€
<b>INVESTISSEMENTS</b>	Priorité aux investissements de rénovation et modernisation de l'outil de travail Aménagements, devantures, équipements des véhicules (de tournée ou ateliers), matériel	Priorité aux investissements de rénovation et modernisation de l'outil de travail Aménagements, devantures, équipements des véhicules (de tournée ou ateliers), matériel	Priorité aux investissements de rénovation et modernisation de l'outil de travail Aménagements, devantures, équipements des véhicules (de tournée ou ateliers), matériel	Priorité aux investissements de rénovation et modernisation de l'outil de travail (Après Diag technique pour alimentaires production, réparation mécanique)	Priorité aux investissements de rénovation et modernisation de l'outil de travail. aménagement, devantures, équipements des véhicules (de tournée ou ateliers), matériel
<b>CONDITIONS</b>	Être à jour de ses charges fiscales et sociales Inscrits ou en cours d'inscription au RM ou RC Exclu si bénéficie d'aide régionale au titre de CAP CREATION, CAP DEVELOPPEMENT ou OCMACS	Être à jour de ses charges fiscales et sociales Inscrits ou en cours d'inscription au RM ou RC Exclu si bénéficie d'aide régionale au titre de CAP CREATION, CAP DEVELOPPEMENT ou OCMACS	Être à jour de ses charges fiscales et sociales Exclu si bénéficie d'aide régionale au titre de CAP CREATION, CAP DEVELOPPEMENT ou OCMACS	Être à jour de ses charges fiscales et sociales Exclu si bénéficie d'aide régionale au titre de CAP CREATION, CAP DEVELOPPEMENT ou OCMACS Éléments incorporels < 150K€	Être à jour de ses charges fiscales et sociales Exclus si bénéficie d'aide régionale au titre de CAP CREATION, CAP DEVELOPPEMENT ou OCMACS
<b>CONTACTS</b>	Bureau de l'Artisanat Chinon 02 47 93 18 01	Bureau de l'Artisanat Chinon 02 47 93 18 01	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Tél : 02.47.25.24.50	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Tél : 02.47.25.24.50	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Tél : 02.47.25.24.50

\*\* Le Pays Loire Touraine Regroupe les Communautés de Communes du Castelrenaudais, du Val d'Amboise, des Deux Rives, de Bléré Val de Cher, du Vouvrillon, et de l'Est Tourangeau.

**DIACRE**: Dispositif d'incitation et d'aide à la création et à la reprise d'entreprise **APEVA**: Aide en faveur des petites entreprises de Val d'Amboise